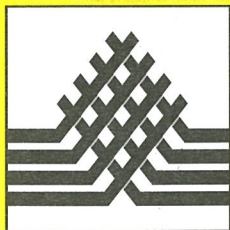


# Première Synthèses



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Numéro 30 - septembre 1993

## BILAN DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI EN 1992

Au cours de l'année 1992, près de 2 millions de personnes ont été embauchées, sont entrées en stage, ou ont accédé à des mesures d'accompagnement des restructurations grâce à l'un des dispositifs publics de la politique de l'emploi. En fin d'année, près de 1,6 million de personnes étaient concernées par l'un ou l'autre de ces dispositifs. Ces deux chiffres sont en augmentation sensible par rapport à l'année précédente : respectivement de 23 et 27 %.

L'effet du programme «900 000 chômeurs de longue durée» est manifeste puisque le total des entrées de ce type de public dans les dispositifs d'insertion a augmenté de plus de 40 % sur l'année, et que le nombre de bénéficiaires en fin d'année a fait un bond de plus de 50 % entre fin 1991 et fin 1992. Les jeunes demeurent cependant les premiers bénéficiaires d'une aide à l'insertion, puisque les mesures qui leur sont destinées en ont accueilli 872 000 en 1992, soit 44% de l'ensemble des bénéficiaires.

En 1992, 1,94 million de personnes ont bénéficié des différentes mesures de la politique de l'emploi, soit une augmentation de plus de 360 000 en un an (1). Cette hausse est imputable dans une large mesure à l'augmentation des mesures d'aide à l'emploi. Ce sont ainsi près de 154 000 personnes supplémentaires qui ont été embauchées dans le cadre d'une aide à l'emploi dans

le secteur non marchand (Contrats Emploi-Solidarité), et environ 94 000 en ce qui concerne les contrats aidés dans le secteur marchand.

Deux axes essentiels ont été observés :

- développement des politiques d'aide à la création d'emplois par l'allègement des coûts salariaux, avec la montée en charge de la mesure d'exonération à l'embauche d'un jeune sans qualification, le démarrage notable de la mesure d'exonération de 30% pour l'embauche d'un salarié à temps partiel,

l'exonération à l'embauche d'un premier salarié, étendue en 1992 au deuxième et au troisième salariés, l'incitation fiscale à la création d'emplois familiaux et enfin le maintien à un haut niveau des Contrats de Retour à l'Emploi;

- intensification de la lutte contre l'exclusion par l'intermédiaire des mesures de formation en alternance en direction des jeunes - Programme de Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi (PAQUE) - et des chômeurs de longue durée avec le «programme 900 000 chômeurs de longue durée» et l'intensification des Contrats Emploi Solidarité.

(1) - Les chiffres portent sur la France métropolitaine.

**DARES**

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques  
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40 56 51 62 - Fax : 40 56 56 42

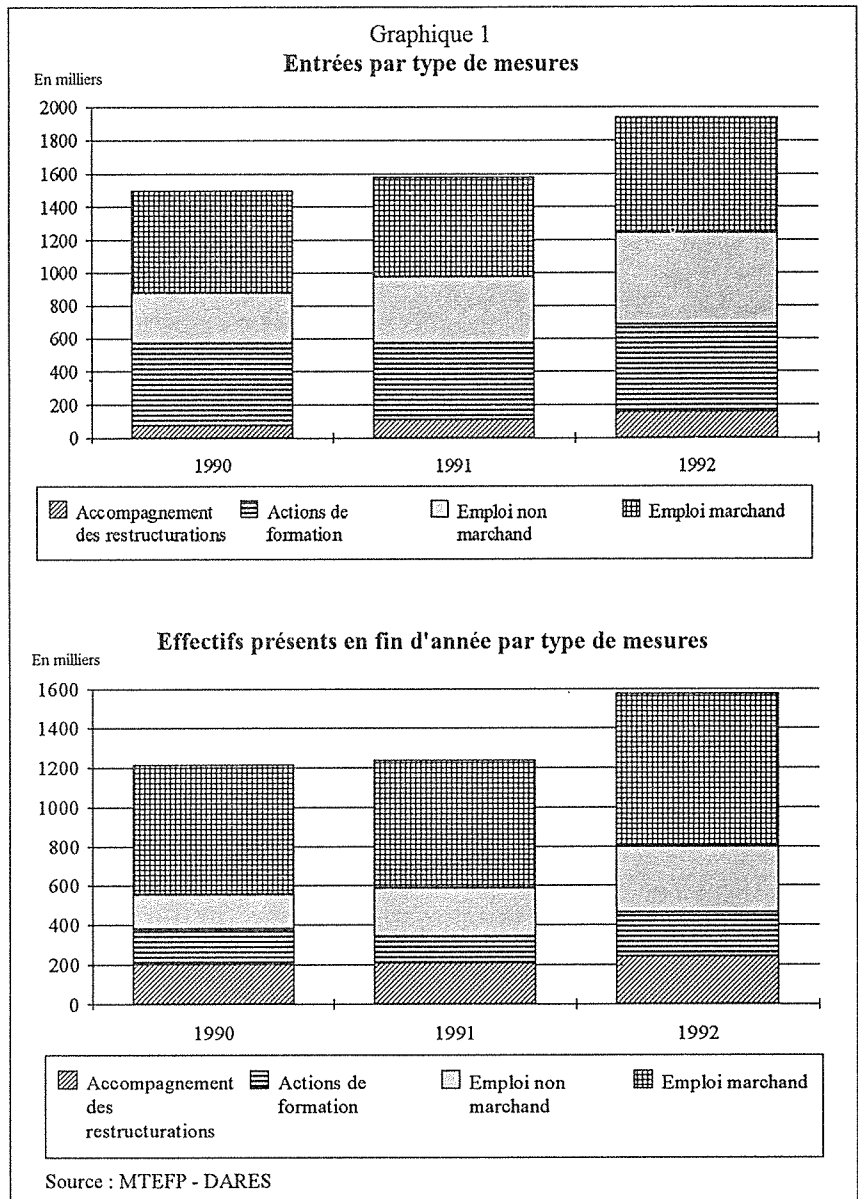
## Maintien à un haut niveau de l'emploi aidé dans le secteur marchand

En 1992, 700 000 bénéficiaires des mesures pour l'emploi l'ont été au titre d'un emploi aidé dans le secteur marchand. Ils étaient 600 000 en 1991, soit une progression de 16 % en un an.

*Une montée en charge importante de trois nouvelles mesures : l'«exo-jeunes», l'abattement forfaitaire pour l'embauche de salariés à temps partiel et les emplois familiaux*

Ces résultats sont dus essentiellement à la montée en charge importante de la mesure d'exonération pour l'emploi d'un jeune non qualifié qui a concerné, dès la première année de mise en oeuvre, plus de 115 000 jeunes. Cette mesure bénéficie particulièrement aux jeunes inscrits à l'ANPE avant leur embauche (54 % du total) et aux jeunes hommes (77%). Une comparaison avec le contrat de qualification, qui vise lui aussi la réinsertion des jeunes dont la qualification est peu ou pas transférable sur le marché du travail, mais qui comprend un volet formation, fait apparaître des différences sensibles dans le type de public et d'entreprises utilisatrices. Ainsi, les bénéficiaires de l'«exo-jeunes» sont plus souvent des hommes, et ils sont moins formés que les jeunes sous contrat de qualification. Par ailleurs, si au sein des entreprises utilisatrices le secteur tertiaire est dominant (61%), il l'est moins que pour les contrats de qualification. A l'inverse, les petites entreprises utilisent davantage l'«exo-jeunes» que le contrat de qualification (60%).

Le nombre de nouveaux contrats bénéficiant d'un abattement



forfaitaire pour l'emploi de salariés à temps partiel, institué en septembre 1992, a rapidement crû : il est de près de 33 000 à la fin de l'année (2). Pour plus d'un tiers, les contrats correspondent à un passage du temps complet au temps partiel, et dans 15 % des cas, il s'agit d'une conversion d'un contrat à durée déterminée en emploi stable. Les bénéficiaires sont pour les trois quarts des femmes, et la moitié des bénéficiaires ont moins de 30 ans.

Les emplois familiaux, mis en oeuvre à partir de février 1992, ont touché en 1992 plus de 211 000 (3)

personnes. Ce type d'emploi est très majoritairement occupé par des femmes (99 %), âgées en moyenne d'environ 40 ans et dont le niveau scolaire est faible : 80 % des salariés n'ont pas poursuivi

(2) - Il s'agit des nouveaux contrats visés par les Directions départementales jusqu'à la fin décembre 1992. Ce chiffre est différent de celui retenu par l'enquête commentée dans l'article ci-dessous, qui totalise les contrats signés à la fin du mois de décembre.

(3) - Ce chiffre n'est pas totalisé dans l'ensemble des bénéficiaires de la politique de l'emploi, étant donné le faible nombre d'heures travaillées pour chaque employé.

Tableau 1  
**LA POLITIQUE DE L'EMPLOI en 1991 et 1992 (France métropolitaine)**  
**flux cumulés sur l'année et effectifs présents en fin d'année**

		Entrées cumulées sur l'année			Effectif présent fin décembre (estimation en milliers)		
		entrées 1991	var. 92/91	entrées 1992	présents fin 91	var. 92/91	présents fin 92
<b>EMPLOI MARCHAND AIDÉ</b>		<b>602 167</b>	<b>16 %</b>	<b>696 127</b>	<b>652,1</b>	<b>19 %</b>	<b>778,0</b>
<i>part dans l'ensemble</i>		<b>38 %</b>		<b>36 %</b>	<b>53 %</b>		<b>49 %</b>
. Embauche exonérée du premier salarié		70 870	9 %	77 165	105,0	12 %	118,0
. Embauche exonérée du 2è ou 3è salarié		-	-	3 703	-	-	3,0
. Exo jeunes sans qualification	Jeunes	15 399	ns	115 115	12,0	ns	104,0
. Abattement 30% pour emb. temps partiel		-	-	32 584	-	-	30,0
. Contrat de retour à l'emploi	CLD	98 673	3 %	101 223	88,0	17 %	103,0
. Chômeurs créateurs d'entreprise		43 616	13 %	49 337	ns	-	ns
. Fonds départ. initiatives Jeunes	Jeunes	5 794	4 %	6 002	nd	-	nd
. Contrat d'apprentissage	Jeunes	128 184	-2 %	126 165	222,0	-1 %	220,0
. Contrat de qualification	Jeunes	103 020	0 %	103 326	146,0	1 %	147,0
. Contrat d'adaptation	Jeunes	91 104	-29 %	64 838	66,0	-29 %	47,0
. SIVP	Jeunes	35 102	-97 %	1 059	9,3	ns	0,0
. Contrats d'orientation	Jeunes	-	-	1 878	-	-	1,0
. Entreprises d'insertion	Jeunes	10 405	32 %	13 732	3,8	31 %	5,0
. Associations intermédiaires [*]	CLD	[359.209]	25 %	[445.847]	18,0	23 %	22,2
. Emplois familiaux [*]	CLD	-	-	[211.488]	-	-	nd
<b>EMPLOI NON MARCHAND AIDÉ</b>		<b>404 967</b>	<b>38 %</b>	<b>558 472</b>	<b>244,6</b>	<b>38 %</b>	<b>338,6</b>
<i>part dans l'ensemble</i>		<b>26 %</b>		<b>29 %</b>	<b>20 %</b>		<b>21 %</b>
. Contrats emploi-solidarité (plus de 25 ans)	CLD	167 656	79 %	299 743	122,8	64 %	201,3
. Contrats emploi-solidarité (18-25 ans)	Jeunes	237 311	9 %	258 438	121,8	13 %	137,0
. Contrats locaux d'orientation	Jeunes	-	-	291	-	-	0,2
<b>ACTIONS DE FORMATION</b>		<b>460 333</b>	<b>14 %</b>	<b>524 401</b>	<b>133,9</b>	<b>65 %</b>	<b>220,4</b>
<i>part dans l'ensemble</i>		<b>29 %</b>		<b>27 %</b>	<b>11 %</b>		<b>14 %</b>
. Crédit formation jeunes	Jeunes	163 525	7 %	174 746	47,9	83 %	87,5
<i>dont PAQUE</i>	Jeunes	-	-		-	-	
. Autres stages 16-25 ans (niveau IV)	Jeunes	7 546	-21 %	5 976	5	-39 %	3,3
. Actions d'insertion et de formation	CLD	193 242	33 %	257 126	64,0	77 %	113,0
. Stages FNE/femmes isolées	CLD	12 217	-34 %	8 024	5,8	-31 %	4,0
. Stages de reclassement professionnel		45 902	-16 %	38 502	3,0	57 %	4,7
. Stages d'accès à l'emploi		32 457	5 %	34 100	6,0	-10 %	5,4
. Stages cadres		5 444	9 %	5 927	1,8	39 %	2,5
<b>ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS</b>		<b>110 803</b>	<b>43 %</b>	<b>158 446</b>	<b>208,9</b>	<b>15 %</b>	<b>240,0</b>
<i>part dans l'ensemble</i>		<b>7 %</b>		<b>8 %</b>	<b>17 %</b>		<b>15 %</b>
. Conventions et congés de conversion		68 188	59 %	108 097	33,6	92 %	64,4
. Allocations spéciales du FNE (pré retraite)		39 012	17 %	45 837	163,0	0 %	162,6
. Préretraite progressive		3 603	25 %	4 512	12,3	7 %	13,1
<b>ENSEMBLE</b>		<b>1 578 270</b>	<b>23 %</b>	<b>1 937 446</b>	<b>1 239,4</b>	<b>27 %</b>	<b>1 577,1</b>
dont Jeunes	Jeunes	797 390	9 %	871 566	634,1	19 %	752,1
dont Chômeurs de longue durée	CLD	471 788	41 %	666 116	298,6	49 %	443,6

abattement temps partiel : contrats visés par les Directions départementales du travail et de l'emploi.

[\*] mises à disposition : catégorie non cumulable dans les totaux de bénéficiaires.

actions de formation et SIVP : admissions en rémunération.

CES : part des jeunes dans les entrées (58,6% en 1991, 46,3% en 1992), dans les stocks en fin décembre (49,8% en 1991, 40,5% en 1992).

Sources : DARES, ANPE, UNEDIC, CNASEA et estimations DARES

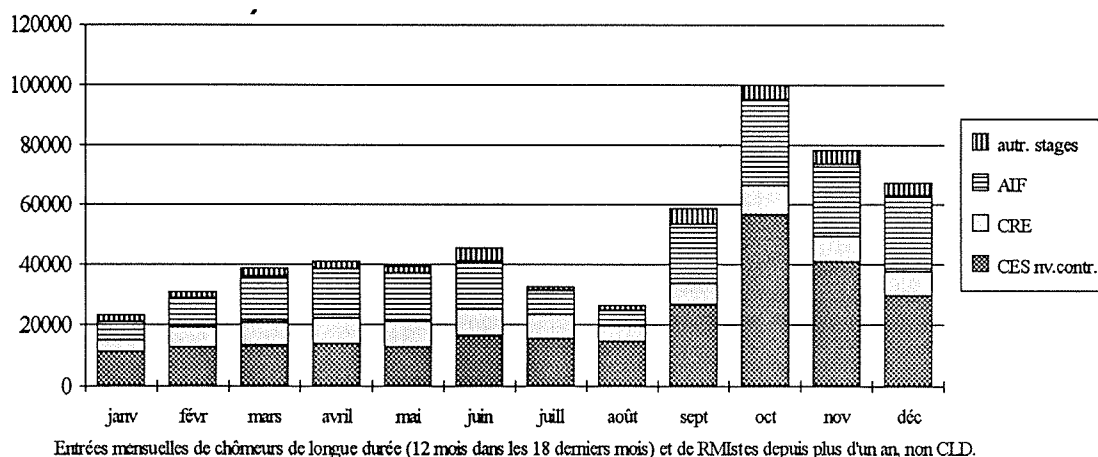
## LE PROGRAMME « 900 000 CHOMEURS DE LONGUE DUREE »

De février à octobre 1992, tous les acteurs du Service Public de l'Emploi ont été mobilisés dans cette opération de grande ampleur qui s'est traduite par la convocation systématique de tous les chômeurs de longue durée pour un entretien approfondi. Près d'1,2 million d'entretiens ont ainsi été menés jusqu'à octobre par l'ANPE, l'AFPA ou les missions locales, entretiens à l'issue desquels ont été proposés une action de formation, un emploi d'insertion, ou une activité d'intérêt général. En outre, s'agissant des difficultés sociales ou familiales rencontrées par ces chômeurs, ce programme a organisé une collaboration des services de l'emploi et de ceux de l'action sociale.

Les principaux dispositifs de lutte contre le chômage de longue durée ont été mobilisés et adaptés: l'accent a été mis surtout sur le Contrat Emploi-Solidarité (CES) pour lequel la contribution à la charge de l'employeur a été alléguée voire supprimée pour les publics prioritaires. Les Actions d'Insertion et de Formation (AIF) ont été renforcées, et l'aide forfaitaire dans le cadre du Contrat de Retour à l'Emploi (CRE) a été réservée aux publics prioritaires (4).

Pour la France métropolitaine, on a enregistré de janvier à octobre plus de 437 000 entrées de chômeurs de longue durée et de bénéficiaires du RMI depuis plus d'un an dans les principaux dispositifs, soit un tiers de plus qu'au cours de la période janvier-octobre 1991. L'effet d'entraînement du programme s'est poursuivi pendant plusieurs mois de sorte que, pour l'ensemble de l'année 1992, près de 583 000 chômeurs de longue durée et bénéficiaires du RMI depuis plus d'un an sont passés par ces dispositifs.

Entrées de chômeurs de longue durée en CES, CRE, AIF et autres stages



### 263 000 nouveaux contrats emploi-solidarité signés par des chômeurs de longue durée ou bénéficiaires du RMI pendant l'année 1992, soit près d'un doublement par rapport à 1991

Le bilan du «Programme 900 000» ne considère, parmi les 558 200 entrées en CES enregistrées en 1992, que les 420 500 conventions initiales signées, à l'exclusion donc des avenants de reconduction. En moyenne sur l'année, près de 63% de ces nouveaux contrats concernent des chômeurs de longue durée ou des bénéficiaires du RMI depuis plus d'un an. Cette proportion dépasse 75% pendant le quatrième trimestre. Sur un dispositif déjà quantitativement important, le «Programme 900 000» a ainsi impulsé un développement supplémentaire et une réorientation vers les publics les plus en difficulté.

(4) - Voir « La lutte contre l'exclusion et le chômage de longue durée », Dossier de présentation et Les enseignements et les suites du programme 900 000, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, 1992.

**190 000 chômeurs de longue durée et bénéficiaires du RMI depuis un an entrés en Actions d'Insertion et de Formation en 1992, soit un tiers de plus qu'en 1991**

Pour les Actions d'Insertion et de Formation, l'effet du «Programme 900 000» apparaît nettement dans le nombre d'entrées, supérieur d'un tiers à celui de 1991. En revanche, la part des chômeurs de longue durée et bénéficiaires du RMI depuis un an dans l'ensemble des entrées, 74%, a peu varié au cours de l'année et est identique à celle observée en 1991.

**91 000 embauches de chômeurs de longue durée et bénéficiaires du RMI depuis un an en Contrat de Retour à l'Emploi, mais 92 000 en 1991**

Dans un contexte économique difficile, le «Programme 900 000» n'a pas réussi à retourner la tendance à la baisse des embauches de personnes en chômage depuis plus d'un an. Le nombre des embauches en contrat de retour à l'emploi et la proportion de chômeurs de longue durée et de bénéficiaires du RMI depuis un an (90%, après 93% en 1991) sont très voisins de ceux constatés l'année précédente.

**Programme 900 000 chômeurs de longue durée  
Entrées dans les mesures d'insertion**

*France métropolitaine*

	Entrées cumulées janvier à octobre 1992		Entrées cumulées janvier à décembre 1992	
	Chômeurs de longue durée et RMIstes [a]	dont Chômeurs de longue durée [b]	Chômeurs de longue durée et RMIstes [a]	dont Chômeurs de longue durée [b]
Contrats de retour à l'emploi (CRE)	74 096	66 439	90 826	81 700
Contrats emploi- solidarité (CES) (nouveaux contrats) [c]	192 496	174 439	263 019	241 292
Actions d'insertion et de formation (AIF)	140 413	128 063	190 016	173 303
Stages AFPA	21 678	21 678	28 123	28 123
St. accès à l'emploi	4 313	4 313	5 008	5 008
St. reclass. profess.	1 712	1 712	2 473	2 473
St. Femmes isolées	2 325	2 325	3 210	3 210
Total stages de formation	170 441	158 091	228 830	212 117
Total des entrées dans les mesures d'insertion	437 033	398 969	582 675	535 109

[a] RMIstes sans emploi depuis un an, non inscrits par ailleurs comme chômeurs de longue durée.

[b] Chômeurs de longue durée au sens de la réglementation des politiques de l'emploi, à savoir ceux qui comptent 12 mois d'inscription dans les 18 derniers mois. Il s'agit d'une définition plus large que celle habituellement employée pour le chômage de longue durée, c'est-à-dire 12 mois d'inscription continus.

[c] CES : conventions initiales, c'est-à-dire hors avenants.

Tableau 2  
Caractéristiques des bénéficiaires des mesures pour l'emploi en 1992

*En pourcentage*

	Part des femmes	Age				Part des niveaux VI et V-bis	Part de DE inscrits à l'ANPE	Part des DE inscrits depuis plus d'un an	Part des DE inscrits depuis plus de 3 ans	Part des titulaires du RMI
		Moins de 25 ans	De 25 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus					
<b>Emploi aidé dans le secteur marchand</b>										
Exo 1er salarié .....	35,5	27,0	49,9	17,6	5,4	29,0	39,1	nd	nd	nd
Exo 2ème ou 3ème salarié .....	23,4	39,7	43,7	13,3	3,3	25,4	39,6	nd	nd	nd
Abattement temps partiel .....	74,7	28,4	49,1	15,8	6,7	nd	22,0	nd	nd	nd
Chômeurs créateurs d'entreprise .....	25,4	7,5	59,4	27,4	5,7	nd	100,0	26,3	nd	4,0
CRE .....	47,0	9,0	51,0	21,0	19,0	33,0	95,0	nd	7,0	13,0
Exo-Jeunes .....	33,0	100,0	-	-	-	100,0	54,0	nd	nd	nd
C. de Qualification .....	47,2	97,3	2,7	-	-	13,0	22,5	13,8	nd	nd
C. d'Adaptation .....	38,6	95,8	4,2	-	-	7,4	34,9	8,2	nd	nd
C. d'Orientation .....	43,0	100,0	-	-	-	58,0	61,0	10,0	-	-
Apprentissage .....	31,6	100,0	-	-	-	61,7	1,6	-	-	-
<b>Emploi aidé dans le secteur non marchand</b>										
CES .....	65,3	46,3	24,9	22,7	6,1	36,7	82,0	52,4	11,7	23,1
<b>Actions de formation</b>										
AIF .....	60,7	7,6	63,8	23,6	5,0	39,0	100,0	57,8	10,0	19,4
CFI Jeunes .....	54,8	100,0	-	-	-	60,6	-	-	-	-
PAQUE .....	51,4	100,0	-	-	-	90,3	-	-	-	-
SAE .....	48,0	37,0	48,0	13,0	2,0	nd	97,0	15,0	nd	2,0
SRP .....	70,0	13,0	59,0	23,0	5,0	nd	100,0	6,0	nd	3,0

Sources : DARES et ANPE

ENC-ADRÉ 2

## L'EFFET DES MESURES SUR L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

Les dispositifs mis en place en 1992 ont concerné près de 2 millions de bénéficiaires. En fin d'année 1992, 1,6 million de personnes étaient présentes dans un de ces dispositifs, soit 340 000 de plus qu'en décembre 1991.

Compte tenu d'hypothèses sur les effets de substitution entre les différentes catégories de population et entre les différents types d'emplois, d'une part, et sur les effets d'appel sur des populations jusqu'alors inactives(5), d'autre part, on estime que l'ensemble des mesures a permis de créer 130 000 emplois supplémentaires. Les deux tiers de ces créations relèvent des contrats emploi-solidarité.

Par ailleurs, les entrées en stages de formation, les mesures liées à des reclassements ou à des retraits définitifs d'activité (préretraites), ainsi que les radiations administratives des demandeurs d'emploi (40 000 de plus qu'en 1991), auraient réduit d'environ 135 000 la population active potentielle.

Finalement, l'ensemble des mesures a permis de contenir la progression du chômage : on estime à 265 000 environ le nombre de chômeurs évités grâce aux mesures.

(5) - Une illustration de ces mécanismes à travers l'exemple des emplois familiaux figure dans «Premières Informations» sur les emplois familiaux, n° 324, mars 1993.

d'étude après la scolarité obligatoire. La durée moyenne de ce type d'emploi se situe aux alentours de 8 heures par semaine, avec une durée plus importante pour les gardes d'enfants.

### Stabilité des Contrats de retour à l'emploi

Dans une phase conjoncturelle difficile, et malgré la restriction de l'octroi de l'aide forfaitaire de 10 000 F pour les seuls publics dits prioritaires (cf encadré 3), 1992 voit se stabiliser l'accès au **Contrat de retour à l'emploi**. Plus de 101 000 demandeurs d'emploi ont été ainsi embauchés, soit une légère augmentation de 3% en un an. Cette mesure bénéficie désormais à un public majoritairement masculin (53% contre 49% en 1991), et âgé de 26 à 39 ans (51%). La part des publics de 50 ans ou plus est en légère hausse (19% des bénéficiaires contre 15% en 1991). Ceci est cohérent avec une augmentation équivalente de la proportion des publics prioritaires de la politique de l'emploi (chômeurs âgés de 50 ans et plus, bénéficiaires du RMI, demandeurs d'emploi de plus de 3 ans d'ancienneté d'inscription à l'ANPE, travailleurs handicapés) : 39% contre 37% en 1991. La répartition des embauches par secteur et par taille d'entreprise reste cependant relativement inchangée d'une année sur l'autre : les deux tiers des contrats ont été signés dans des entreprises de moins de 10 salariés, ainsi que dans le secteur tertiaire.

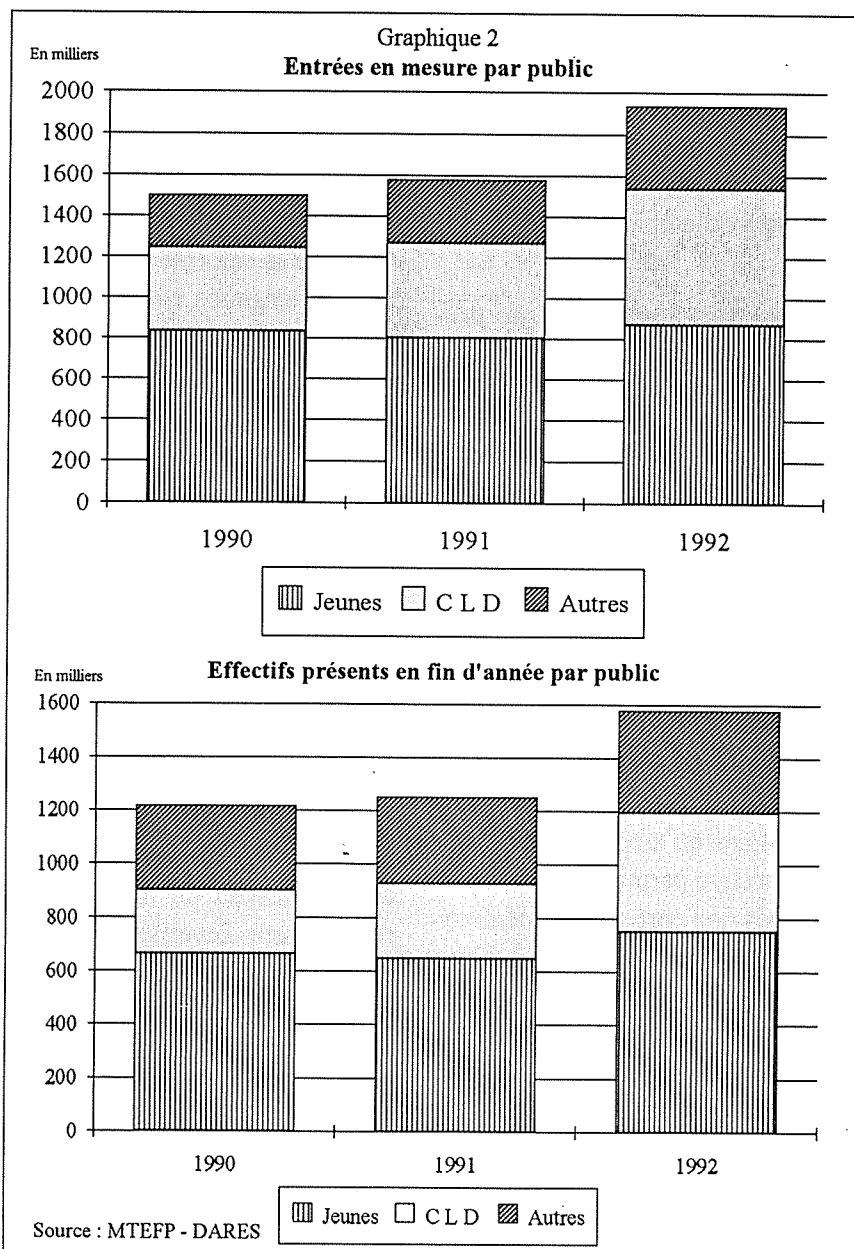
La part des contrats de travail à durée indéterminée est en hausse de 5 points en un an (56%), hausse qui s'explique par l'augmentation des publics les plus âgés pour lesquels ce type de contrat est obligatoire.

Tableau 3  
Les entreprises accueillant des bénéficiaires de mesures pour l'emploi

En pourcentage

Mesures pour l'emploi	Part des contrats conclus par les entreprises de moins de 10 salariés	Répartition par secteur	
		dont :	
		BGCA	Tertiaire
Exo 1er salarié .....	100	17	54
Exo 2eme ou 3eme salarié .....	100	38	38
Abattement temps partiel .....	61	4	82
Exo Jeunes .....	64	16	61
ACCRE .....	100	18	39
Contrat de Qualification .....	50	9	70
Contrat d'Adaptation .....	21	6	57
Contrat d'Oriantation .....	48	13	54
Apprentissage .....	79	19	60
CRE .....	67	12	66

Sources : DARES et ANPE.



### *L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise en hausse sensible*

L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE) est, pour la première fois depuis la réforme de 1987, en augmentation par rapport à l'année précédente (49 000 bénéficiaires en 1992, soit + 13 %). Les créateurs sont plus particulièrement des hommes (75%) et des adultes âgés de 25 à 40 ans (59%). Plus de 7 créateurs sur 10 étaient auparavant inscrits à l'ANPE suite à un licenciement ou un licenciement économique, tandis que la part des chômeurs inscrits depuis plus d'un an représente plus du quart des bénéficiaires de cette mesure. Il n'en reste pas moins que les créateurs sont de plus en plus qualifiés, même s'ils restent en majorité d'anciens ouvriers ou employés (60%).

### *Hausse des embauches de premiers salariés avec exonération de charges*

Avec plus de 77 000 bénéficiaires, les **embauches d'un premier salarié** avec exonération de cotisations patronales continuent à progresser cette année, mais à un rythme moindre qu'en 1991. Elles s'effectuent principalement dans des entreprises appartenant au secteur tertiaire. Cette mesure profite toujours aux adultes de 25 à 49 ans (67%) ainsi qu'aux hommes (65%). On retrouve parmi les salariés embauchés une part relativement importante d'anciens demandeurs d'emploi (39 %), ainsi qu'un tiers de personnes dont le niveau de formation est inférieur aux niveaux VI et V bis.

L'**exonération à l'embauche d'un deuxième ou d'un troisième salarié**, ouverte en 1992, repré-

sente cette année 3700 bénéficiaires, répartis entre le bâtiment et le tertiaire (38 % dans chacun des cas). Bénéficiant pour près de 77% à un public masculin, cette mesure touche une population plus jeune, et dont le niveau de formation apparaît plus élevé que la mesure d'exonération du premier salarié.

### *Les formations en alternance globalement en baisse*

Si les contrats de qualification et l'apprentissage sont à peu près au même niveau qu'en 1991, (respectivement 103 000 et 126 000 nouveaux contrats), les contrats d'adaptation chutent de près de 30 %, et les contrats d'orientation ne démarrent pas, accusant un retard de plus de 30 000 bénéficiaires par rapport aux SIVP qu'ils avaient vocation à remplacer.

Après la réforme de l'**apprentissage**, engagée en 1992 sous la responsabilité des partenaires sociaux, de l'Etat et des Régions, le contrat d'apprentissage touche aujourd'hui un public toujours très masculin (68 %), et dont le niveau de formation est le plus faible parmi l'ensemble des mesures pour l'insertion dans le secteur marchand (près de 62 % des apprentis ont un niveau initial inférieur aux niveaux VI et V bis).

Les jeunes recrutés sur un **contrat de qualification** sont en majorité des jeunes hommes (53 %) dont le niveau de formation est relativement élevé (seul 13 % ont un niveau inférieur ou égal aux niveaux VI et V bis). Ils sont employés dans le secteur tertiaire (70 %), au sein de petites unités de moins de 10 salariés (50 %). La durée des contrats à durée déterminée est pour les deux tiers de plus d'un an.

ENCADRÉ 3

### **LES PUBLICS PRIORITAIRES EN 1992**

Dans le cadre du renforcement de la lutte contre l'exclusion, les principales mesures de la politique de l'emploi ont été recentrées en 1992 sur les publics prioritaires suivants :

- les chômeurs de longue durée, âgés de 50 ans et plus,
- les chômeurs inscrits depuis plus de trois ans à l'ANPE,
- les bénéficiaires du RMI,
- les personnes handicapées.

Les personnes embauchées en 1992 sur **contrats d'adaptation** (64 000 contre 91 000 en 1991) sont majoritairement des hommes, dont le niveau de formation est le plus élevé de l'ensemble des mesures en alternance (dans plus de 92% des cas supérieur aux niveaux VI et V bis). Les jeunes sont employés à près de 60 % sur des contrats à durée indéterminée, au sein d'entreprises du secteur tertiaire (57 %), et à 80 % dans une entreprise de plus de 10 salariés.

### *Développement des mesures d'aide à l'insertion par l'économique*

Deux mesures d'insertion par l'économique se sont fortement développées cette année. Il s'agit des salariés des **entreprises d'insertion** (près de 14 000 bénéficiaires) et des mises à disposition par les **associations intermédiaires** (450 000 mises à disposition) (6). Ces deux mesures sont respectivement en

(6) - Ce chiffre n'est pas totalisé dans l'ensemble des bénéficiaires de la politique de l'emploi, étant donné le faible nombre d'heures travaillées à chaque mise à disposition.



augmentation de 32 % et 25 % en un an. Près des deux tiers des salariés des entreprises d'insertion occupent des emplois d'ouvriers. Ils sont majoritairement employés sous contrat à durée déterminée bénéficiant de la subvention forfaitaire d'insertion (55%) ou sous contrat emploi-solidarité (25%).

### Les contrats emploi-solidarité confirment leur rôle de mesure pivot de lutte contre le chômage

Avec près de 560 000 contrats signés en 1992 (7), et environ 40 % d'augmentation sur un an, les contrats emploi-solidarité représentent la mesure essentielle de l'action publique dans le secteur de l'emploi aidé non marchand.

La priorité donnée dès l'automne 1991 aux chômeurs de longue durée a abouti, dans le cadre du programme «900 000 chômeurs de longue durée», à une hausse de près de 80 % du volume des contrats emploi-solidarité signés avec des adultes, qui sont les bénéficiaires exclusifs de l'augmentation massive des embauches sur l'année. Pour la première fois, le nombre d'adultes entrés dans le dispositif dépasse celui des jeunes. La part des publics prioritaires parmi les CES continue donc de croître, représentant 27 % de l'ensemble des bénéficiaires, contre 23 % en 1991.

Ces contrats se répartissent de manière presque équivalente entre contrats d'une durée inférieure à 6 mois et contrats de 6 à 12 mois. Pour plus du tiers, ils sont conclus par des associations, mais avec une augmentation de la part des établissements publics qui passe de 23 à 30% du total des organismes employeurs entre 1991 et 1992.

Tableau 4  
Caractéristiques des contrats

En pourcentage

	CDI	Durée du contrat (CDD)			Temps partiel
		jusqu'à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 12 mois	
<b>Emploi aidé dans le secteur marchand</b>					
Exo 1er salarié .....	100	-	-	-	23
Exo 2eme ou 3eme salarié	100	-	-	-	14
Abattement temps partiel .	100	-	-	-	100
Exo Jeunes .....	100	-	-	-	13
Contrat de Qualification ...	-	5	30	65	nd
Contrat d'Adaptation .....	57	26	17	0	nd
CRE .....	56	14	24	6	16
<b>Emploi aidé dans le secteur non marchand</b>					
CES .....	-	51	48	1	100

Source : DARES et ANPE.

### Les actions de formation sont en hausse et concernent un public plus masculin et mieux formé

Les actions de formation, qui regroupent les stages et actions d'insertion, de reclassement et de prévention du chômage de longue durée, ont touché en 1992 plus de 460 000 jeunes, chômeurs de longue durée et autres catégories de chômeurs (femmes isolées, cadres). Pour chacun de ces dispositifs, la part des femmes, souvent majoritaire, recule, et le niveau de formation des bénéficiaires continue à s'élever. Globalement, les flux d'entrée en mesure ont crû de 14 %.

### Développement sensible des Actions d'Insertion et de Formation, dû au « Programme 900 000 chômeurs de longue durée »

Le programme «900 000 chômeurs de longue durée» s'est largement appuyé sur le développement des **Actions d'Insertion et de Formation (AIF)**. Ces actions regroupent différentes formules de stages

de réinsertion professionnelle (bilan professionnel, stages de redynamisation, préqualification ou qualification), prenant en compte les besoins individuels en élaborant des projets d'insertion diversifiés.

En 1992, près de 260 000 personnes sont entrées en stage, dont 173 000 chômeurs de longue durée (encadré). Globalement, les entrées en AIF ont crû d'un tiers en un an, alors qu'elles régressaient de 9 % l'année précédente.

### Les actions en faveur de jeunes : plus de 180 000 bénéficiaires

Les actions de formation alternée dans le cadre du **Crédit formation individualisé-jeunes (CFI)** constituent pour la troisième année consécutive l'un des instruments majeurs de formation et d'insertion des jeunes. Ce dispositif leur ouvre un droit à la qualification par un parcours individualisé de forma-

(7) - Le chiffre France entière (France métropolitaine + DOM) s'élève à 600 000.

tion qualifiante et d'insertion professionnelle. 142 000 jeunes sont entrés en actions de formation alternée dans le cadre du CFI.

En cours d'année, le CFI s'est doté d'un dispositif nouveau, la **Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi (PAQUE)**. Considéré comme une première étape du CFI, PAQUE vise à offrir aux jeunes les plus défavorisés la possibilité d'acquérir les savoirs de base, nécessaires à un engagement ultérieur dans une formation qualifiante ou une insertion professionnelle. Mis en oeuvre en juin 1992, son impact s'est fait sentir à partir du dernier trimestre : 33 000 jeunes ont été admis en rémunération en 1992.

Au total, plus de 180 000 jeunes sont entrés en actions de formation alternée dans le cadre du CFI, de PAQUE ou d'autres stages de niveau IV, contre 171 000 en 1991.

### *Les autres stages destinés aux chômeurs : des évolutions contrastées*

Deux autres types de stages de formation sont ouverts, sous certaines conditions, aux demandeurs d'emploi : les **Stages de Reclassement Professionnel (SRP)**, destinés au reclassement des salariés récemment licenciés (39 000 nouveaux stagiaires en 1992), et les **Stages d'Accès à l'Emploi (SAE)**, destinés essentiellement à former des demandeurs d'emploi à un poste déterminé dans une entreprise (34 000 bénéficiaires en 1992).

Ces deux types de stage, d'un poids comparable dans les outils de prévention du chômage de longue durée, évoluent de manière inverse. Alors que les SAE continuent à croître faiblement (+ 5 %), les SRP décroissent sensiblement (-16 %), suivant en cela la réduction de l'en-

veloppe budgétaire affectée à la mesure. De même, les SRP s'adressent à un public plus féminin, tandis que les SAE sont utilisés par un public plus jeune.

Enfin, des stages spécifiques du Fonds National de l'Emploi ont bénéficié à 8 000 **femmes isolées** en difficulté en 1992, en réduction d'un tiers par rapport à 1991.

Quant aux **cadres demandeurs d'emploi**, ils sont de plus en plus nombreux à utiliser les stages du Fonds National de l'Emploi qui leur sont destinés : 6 000 en 1992, contre 5 500 en 1991.

### **Mesures d'accompagnement des restructurations et préretraites : en forte croissance**

Les mesures regroupées sous le vocable d'**Accompagnement des Restructurations** visent à prévenir les situations de chômage en proposant aux licenciés économiques, ou aux salariés menacés de licenciement économique, des formules de reclassement, de formation, de reconversion ou de sortie de la vie active. Les principales d'entre elles (conventions et congés de conversion, allocations spéciales du FNE, préretraites progressives) ont augmenté de 43 % en 1992. C'est la plus forte hausse parmi les mesures en faveur de l'emploi, après celle des contrats emploi-solidarité. Le nombre des entrées dans les mesures d'accompagnement des restructurations progresse plus vite que celui des licenciements économiques : ces mesures ont concerné 158 000 salariés en 1992 (8), soit 8 % du flux de bénéficiaires des différentes mesures pour l'emploi.

Les nouveaux adhérents aux **Conventions et Congés de Con-**

**version**, principal dispositif d'accompagnement, sont 108 000 en 1992, soit 58 % de plus qu'en 1991. Cette forte hausse est due au nombre croissant des conventions signées par les entreprises, et au plus fort taux d'adhésion des bénéficiaires potentiels (51 % en 1992, contre 46 % en 1991). Cependant, les conventions semblent de moins en moins efficaces : le taux de reclassement deux mois après la sortie du dispositif continue à reculer (34 % en 1992 contre 38 % en 1991, et 48 % en 1989).

Enfin, les formules de **pré-retraite** pour les salariés âgés de plus de 55 ans retrouvent des niveaux élevés : près de 46 000 d'entre eux sont entrés en préretraite dans le cadre d'une convention ASFNE-licenciement, soit 17 % de plus qu'en 1991, contre une baisse de 3 % pour les inscriptions dans cette tranche d'âge à l'ANPE. Plus de 4 500 salariés sont entrés en préretraite progressive, soit un quart de plus qu'en 1991.

*Christine ABROSSIMOV,  
Didier GELOT  
et Brigitte ROGUET (DARES).*

---

(8) - 160 000 si l'on comprend également les allocations temporaires dégressives, l'aide à la mobilité géographique, l'aide au passage à mi-temps et les cellules de reclassement

***Pour en savoir plus :***

Premier bilan de l'emploi et du chômage en 1992 : *Premières Synthèses* N° 25 mars 1993

Tableau de bord mensuel des politiques de l'emploi, DARES

Exonérations 1, 2 ou 3 salariés : *Premières Informations* N° 365 août 1993

ACCRES : *Premières Informations* N° 357 août 1993

Etude comparative Contrat de Qualification/Exo-jeunes : *Premières Synthèses* N° 26 juin 1992

Contrats d'insertion en alternance : *Premières Informations* N° 361 août 1993

Apprentissage : *Premières Informations* N° 360 août 1993

Associations Intermédiaires : *Premières Informations* N° 362 août 1993

Emplois familiaux : *Premières Informations* N° 324, mars 1993

CES : *Premières Informations* N° 349 juillet 1993

CFI et PAQUE : *Premières Informations* N° 350 juillet 1993

AIF : *Premières Informations* N° 340 juin 1993

Préretraites : *Premières Informations* N° 353 juillet 1993

Accompagnement des restructurations : *Premières Informations* N° 354 juillet 1993

Bilan d'activité 1992 de l'ANPE : ANPE 1993

**PREMIÈRES SYNTHÈSES – ISSN 0999-565 X**

Directeur de la Publication : Claude SEIBEL

Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,  
DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES

Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.

Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 56 38.

**TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :**

*Premières Informations* + *Premières Synthèses* **525 F**

L'abonnement part du premier numéro de l'année.

A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.

Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.

NUMERO  
96 - 97

# DSTE

Dossiers statistiques  
du travail et de l'emploi

Revue éditée par le Ministère du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle

Direction de l'Animation de la Recherche,  
des Études et des Statistiques

A PARAÎTRE  
PROCHAINEMENT

## BILAN DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI 1992

- Deux millions de bénéficiaires de politiques d'emploi en 1992
- Les emplois aidés dans le secteur marchand
  - Abaissment des coûts salariaux
  - Aide à la création d'emploi
  - La formation en alternance
  - L'insertion par l'économique
- Les emplois aidés dans le secteur non marchand
  - Les contrats emploi-solidarité
- Les stages et actions d'insertion et de formation
  - Stages et actions auprès des jeunes
  - Stages et actions auprès des chômeurs de longue durée
  - Autres stages
- L'accompagnement des restructurations
  - Restructurations : analyse des bénéficiaires
  - Les préretaites

Conditions de vente et d'abonnements.

Prix :  
140 FF

Tarifs 1993 :

- 65 FF le numéro (franco de port).

- Abonnement annuel (couplé et non dissociable) avec le BMST : 472 FF.

Vente au numéro :

- Dans les principales librairies ou par correspondance auprès de la SPPIF.

Abonnements :

- Commander à MASSON / SPPIF - BP 22 - 41354 VINEUIL.

- Téléphone : (16) 54.43.89.94 - FAX (16) 54.42.31.11